

ARRÊTÉ TEMPORAIRE
portant autorisation d'installation d'un échafaudage et de zone de stockage
rue du Perron (parking de l'Enclos) - Prorogation
N° 2026/089
80 03

Le Maire de Puichéric (11700),

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté n°2025-172 du 12 décembre 2025 ;

Vu la demande de la Sté CORREA de prolongation de cette autorisation pour la pose d'un échafaudage et la réservation d'une zone de stationnement nécessaires aux travaux de réfection des façades de la tour du château de Puichéric ;

Vu l'arrêté n°2026/064 du 4 mai 2026 ;

ARRÊTE

Article unique – L'arrêté 2026/064 portant autorisation d'installation d'un échafaudage et de zone de stockage rue du Perron (parking de l'Enclos) est prorogé jusqu'au 19 juin 2026 inclus.

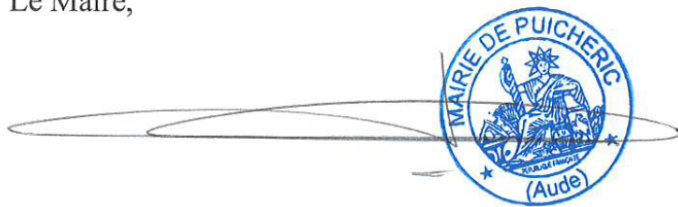
- Certifié exécutoire compte tenu de la notification et l'affichage le 11 juin 2026.

Le Maire,



Fait à Puichéric, le 11 juin 2026,

Le Maire,



Christine PÉANY.